

Un rapport d'experts fait état de disfonctionnements

LFM. – Un rapport commandé par le ministre de la Justice, Luc Frieden, à deux experts français, «sur les moyens possibles pour réduire au maximum le risque de suicide en milieu carcéral» révèle des carences, voire des disfonctionnements au sein du système pénitentiaire luxembourgeois.

Face à la hausse inquiétante du nombre de décès en prison depuis la fin de l'année dernière – d'après Claude Nicolay, juge d'application des peines, on a recensé six cas de suicide pour la période du 20 décembre 1999 au 21 mai 2000 –, M. Frieden avait chargé, en mai, Jean-Claude Herenguel, directeur régional honoraire des services pénitentiaires, ainsi que le docteur Daniel Glezer, psychiatre des hôpitaux et responsable du service médiopsychologique régional de Marseille, de proposer des mesures pouvant être prises à court terme pour diminuer le risque de suicide.

Les deux experts français ont effectué deux visites: l'une en juin et l'autre en juillet, entre lesquelles un changement a été annoncé à la direction de la prison de Schrassig. Au cours d'une conférence de presse, M. Frieden a d'ailleurs précisé que l'actuel directeur par intérim, Vincent Theis, serait nommé directeur à part entière de l'établissement. M. Theis, qui était auparavant directeur de la prison de Givenich, où règne un régime de semi-liberté, avait été nommé directeur à Schrassig à titre provisoire, en remplacement de Georges Rousseau, démissionnaire, et qui avait été désigné à ce poste deux ans auparavant.

MAUVAISE AMBIANCE

Le rapport présenté hier met notamment en évidence la mauvaise ambiance régnant dans la prison de Schrassig. Le ministre de la Justice a reconnu qu'il était nécessaire de restaurer un climat de confiance, tout en soulignant que le personnel faisait preuve de beaucoup de bonne volonté, et qu'il fallait trouver une voie médiane entre les exigences et les récriminations des uns et des autres, qu'ils soient gardiens ou détenus.

M. Frieden a également annoncé vouloir améliorer l'accueil des nouveaux détenus: les auteurs du rapport ont en effet estimé qu'il fallait mettre en place une procédure plus élaborée.

Quant à l'approche socioéducative, les experts ont noté le nombre réduit de personnel attaché au service social (un psychologue et deux éducateurs), appelé à se concentrer presque exclusivement sur l'indispensable travail social auprès des détenus, au détriment des activités collectives. M. Frieden a annoncé un effort de recrutement en ce sens; M. Nicolay a toutefois reconnu que



Le centre pénitentiaire, à Schrassig, a enregistré six suicides en l'espace de six mois

(Photo: Léo Sibenthaler)

l'administration était confrontée à des problèmes de recrutement pour l'encadrement psychosocial des prisonniers.

Dans le même contexte, les auteurs du rapport ont constaté que le service de défense sociale, dont la mission consiste à assister les détenus (et leurs familles) et à préparer leur réinsertion sociale, «ne semble pas fonctionner à la satisfaction de ses membres».

GRAVES CARENCES SUR LE PLAN MÉDICAL

Plus grave: le rapport note que des carences générales du dispositif sanitaire, qu'un rapport remis au ministère de la Santé en 1996 aurait déjà signalées, n'ont pas disparues. Bien au contraire, «il apparaît que divers dysfonctionnements se sont maintenus, voire aggravés, depuis lors, entravant l'assistance sanitaire apportée aux détenus».

Le rapport fait également état de divergences au sein du service médical en matière d'assistance aux toxicomanes, de défaut de concertation et de l'absence de formation spécifique.

Les auteurs prônent ainsi «le transfert des prestations de santé dans les prisons vers les autorités sanitaires du Grand-Duché»: une mesure que M. Frieden souhaite prendre rapidement. Le ministre a ainsi révélé qu'une convention serait signée avec des hôpitaux, probablement avec le Centre hospitalier de Luxembourg et le Centre hospitalier neuropsychiatrique d'Ettelbruck.

S'agissant de la récente série de décès, le rapport souligne l'apparition de tensions institutionnelles touchant à la fois l'encadrement de la prison et le personnel soignant. Il note aussi l'absence de politique de prévention du suicide ainsi que

l'inadéquation des cellules sous surveillance par vidéo.

Les griefs à l'encontre du personnel médical concernant l'assistance aux toxicomanes sont lourds: désaccord sur les modalités de prise en charge, gestion inadéquate, «détournement» des médicaments, et surtout, dans certains cas, «des prescriptions inconséquentes et irresponsables», selon les experts.

Par ailleurs, le déficit du centre pénitentiaire en personnel spécialisé et en locaux ne permet pas de prendre en charge les malades mentaux, selon le rapport.

DES MESURES ANNONCÉES

En réponse à cet état des choses, M. Frieden a annoncé plusieurs mesures, dont un programme devant bénéficier aux détenus dépendants de la drogue, un programme de formation à l'adresse du personnel ainsi qu'une plus grande concertation et une supervision des activités médicales. Se disant surpris par les constatations relevées à ce sujet, le ministre de la Justice a indiqué que les médecins ont été priés par M. Nicolay de prendre position sur les points soulevés dans le rapport.

M. Frieden a en outre émis l'espoir que les problèmes de construction concernant l'extension du centre pénitentiaire seront résolus au plus vite. A l'heure actuelle, celui-ci dispose de 389 lits, répartis dans 270 cellules, pour un nombre de quelque 330 détenus. Après la deuxième phase d'extension, le total des lits devrait être de 600, alors qu'une troisième phase prévoit d'augmenter le nombre à 683 lits.

Selon le ministre, l'on recense actuellement 400 détenus au total dans les établissements pénitentiaires, contre 451 en 1995 et 351 en 1990.